NUMÉRO
32
décembre
2013
0,50 €

Sud

Solidaires
Unitaires
Démocratiques
www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ne pas se tromper de colère

Le chômage est un cancer qui ronge de plus en plus le salariat. Pour celles et ceux qui ont encore du travail les conditions se dégradent de jour en jour, les salaires réels pour la majorité d'entre nous deviennent insuffisants pour vivre dignement. Les inégalités se creusent de plus en plus, une minorité s'accaparant l'essentiel des richesses.

Oui, les raisons d'être en colère sont RÉELLES ET LÉGITIMES.

Alors que les plans de licenciements DOUX, TILLY-SABCO, GAD s'accumulent dans l'agroalimentaire breton, prenant prétexte de l'écotaxe qui devait être instaurée le premier janvier 2014, **la manifestation de QUIMPER dite *« des bonnets rouges »*** allant du NPA à l'extrême droite en passant par le MEDEF et autres organisations patronales, la FNSEA, FO et différents courants autonomistes bretons **est-elle la solution ?**

Si l'écotaxe est critiquable sur le fait d'être perçue par des sociétés privées et non par les services de l'État, par l'exonération pour les autoroutes, **le principe de pollueur-payeur est juste** (même s'il peut paraître écologiquement insuffisant) ainsi que le fait de développer le fret par le train plutôt que par la route.

Alors que l'entreprise DOUX, leader européen de la volaille, **un million de tonnes par an,** licencie (1 000 emplois supprimés sur 1700 à ce jour, les autres salariés ont connu leur sort par une décision du tribunal de commerce le 30 novembre), nous voyons son patron défiler avec les ouvriers de son entreprise. **La famille DOUX est la 146e fortune française avec plus de 300 millions d'euros.** Ce n'est pas l'écotaxe, pas encore appliquée, qui est à l'origine de la faillite de DOUX. **C'est la politique agricole productiviste et la concurrence exacerbée voulue par la politique libérale de l'union européenne qui sont les principales responsables des faillites de DOUX et auxquelles il a activement participé.**

Demander, comme l'a fait une partie des manifestants de QUIMPER, la baisse des charges et des aides supplémentaires pour les entreprises bretonnes ne réglera rien.

Cette politique appliquée dans tous les pays européens, les USA et le Japon depuis plus de 2 décennies et avec plus de vigueur depuis 2008 a démontré qu'elle ne combat pas le chômage mais engraisse les actionnaires. La politique de dérégulation à tout crin qui l'accompagne amplifie ce phénomène et **spolie les États de leurs ressources.**
C'est se jeter dans le piège mortifère de la concurrence entre les individus (chômeurs / actifs) et les territoires (au niveau national et européen).

À LIRE D'URGENCE DANS CE NUMÉRO

Ils se sont mobilisés (P.2-4) - «Salauds de pauvres» (P.5)
Que fait la fédé? (P.6-7) - Bon à savoir (P.8)

CoTe Sud • Le journal des adhérents des syndicats de la fédération SUD Collectivités Territoriales
Siège : 70 rue Philippe de Girard 75018 Paris - Directeur de publication : Philippe Damoiseau.
www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr
Impression : Chat Noir Impressions, 15 rue de la Buhotière 35136 Saint Jacques de la Lande
Création graphique : www.lamaindanslesac.net
ISSN : 1770-0868 - CPPAP : 0211 S 08030

Union syndicale Solidaires

Ne pas se tromper de colère

L'impuissance des partis politiques traditionnels contre la crise sociale, économique et écologique peut amener une fraction de plus en plus importante de la population à **se tourner vers des partis d'extrême droite comme le front national.** D'autant plus que ces partis tiennent un discours contradictoire adapté à l'auditoire du moment et jouant sur les peurs.

L'Histoire nous a déjà montré ce que donne une politique basée sur la haine et le rejet des autres. Il n'y a pas de sauveur providentiel homme ou femme.

Une alternative est elle possible ?

Il n'y a pas de fatalité, ni de destin tout tracé. **Nous avons les moyens humains, techniques et financiers pour bâtir une société plus juste.** C'est par le partage des richesses et du temps de travail que nous vaincrons cette triple crise et non en essayant de retrouver une hypothétique croissance basée sur le productivisme et une consommation forcenée.

Seul un système de production tenant compte de l'humain et des ressources limitées de la terre est viable.

Ils se sont mobilisés

LES 7 ET 9 OCTOBRE 2013
« UNE PREMIÈRE AU CNFPT, 25% DES AGENTS EN GRÈVE »

Tous les services publics y compris les collectivités territoriales sont de plus en plus confrontés à des méthodes managériales où il n'est plus question que :

- **De culte** du chiffre et de la performance.
- **De réorganisations incessantes.**
- **De la multiplication des niveaux hiérarchiques.**
- **D'appauvrissement** des missions des agents.
- **D'individualisation.**
- **D'autoritarisme.**
- **De logique** gestionnaire.
- **De tableau de bord,** de reporting...

Une enquête réalisée auprès des agents du CNFPT a révélé les effets délétères de ces méthodes.

Une intersyndicale a décidé de mener des actions de mobilisations et de grève le 7 octobre 2013 dans les Délégations régionales et les Instituts et le 9 octobre au siège à l'occasion du conseil d'administration.
SUD-CNFPT s'est engagé dans le mouvement et a déposé son propre préavis de grève.

Une mobilisation réussie, malgré la division syndicale (SUD-CNFPT qui reprend son activité n'a pas été admis dans l'intersyndicale) a permis d'entamer avec le Président du CNFPT un cycle de négociations.

SUD-CNFPT a participé à l'ensemble des négociations et en s'appuyant sur le rapport de force établi les 7 et 9 octobre a obtenu des améliorations sur la charge de travail et le sort des personnels précaires sur la base de sa plateforme revendicative. **L'intersyndicale avait refusé de participer à cette première réunion.**

Cependant, ni l'intersyndicale ni SUD n'ont pu obtenir par la suite de décision pour mettre fin aux méthodes managériales autoritaires.

Une dernière négociation doit avoir lieu le 10 décembre.

SUD CT 69, SOLIDAIRES 69 et SUD-CNFPT ont mené une action lors du congrès annuel organisé par le CNFPT qui s'adresse aux cadres dirigeants de la fonction publique territoriale. **Pour contester cette logique managériale qui s'installe dans les trois fonctions publiques un tract a été distribué :**

VOUS DITES MANAGEMENT

SUDCT VOUS DIT SERVICE PUBLIC

Le CNFPT est financé par 1% de la masse salariale versée par les collectivités territoriales. **Ce 1% est du salaire différé. Il est urgent que le CNFPT redevienne le service public de formation au service du statut et de la carrière des agents** et que cesse la dérive d'un CNFPT instrument des employeurs pour imposer ces modes de management construits sur l'idéologie libérale.

AU CCAS DE CALAIS,
LE SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE EN VOIE DE LIQUIDATION !

Tout a commencé en décembre 2012 lorsque le directeur nous a annoncé que la Ville risquait de supprimer le service d'aide à la personne, soi-disant trop coûteux…

En février 2013, il a été évoqué le plafonnement du nombre d'heures d'aide aux usagers. Et comme si cela ne suffisait pas, en avril 2013, il est prévu le non renouvellement des contrats de 33 aides à domicile. Aides à domiciles qui ont un rôle capital parce qu'elles remplacent les titulaires malades, en congés ou en cas d'augmentation de l'activité. La raison invoquée est le déficit du CCAS qui est dû principalement aux erreurs de gestion de son ancien directeur (parti depuis peu en tant que directeur de l'OPH) qui a eu pour conséquence la baisse de l'APA… **Le coût pour le CCAS avoisinerait les 400 000 € ! La conséquence ne s'est pas fait attendre puisque ce sont des milliers d'heures non servies aux bénéficiaires ! Quelle INHUMANITÉ pour nos ainés !**

La mobilisation s'est amplifiée, les collègues, avec Sud, sont allées à la préfecture, devant le CCAS, les familles des usagers dénoncent dans la presse les aides annulées, la diminution des heures de ménage, les personnes âgées déboussolées de ne plus avoir leurs repères… **La Présidente Natacha Bouchart mute en guise de sanction les 5 collègues qui forment l'ossature administrative du service.** Ceux-ci avec l'aide de Sud, seul syndicat à lutter, ont réagi par des campagnes de presse, des manifestations devant le siège ou encore par le dépôt de 5 requêtes au tribunal administratif de Lille !

Devant la fronde menée, Natacha Bouchart a repris 8 des auxiliaires mais sous contrat emploi d'avenir alors que les emplois d'avenir sont réservés à des jeunes (de 16 à 25 ans), pas ou faiblement qualifiés et qui présentent des difficultés à s'insérer, ce qui n'est pas le cas… Alors qu'il leur faut normalement 6 mois de chômage sur les 12 derniers et que les premières auxiliaires remerciées ne l'ont été que le 30 juin 2013…

Les collègues licenciées ou mutées ne baissent pas les bras, le service public calaisien ne mourra pas ! Pour la titularisation de tous les agents sociaux auxiliaires et la réintégration dans leur service des agents mutés, on ne lâche rien !

Ils se sont mobilisés

LES ÉCOLES DE LYON, MALGRÉ LES AVANCÉES, **CONTINUENT À SE BATTRE…**

À la Ville de Lyon, comme dans de nombreuses communes, la direction de l'éducation cumule le plus d'agents (1650) et les plus grosses difficultés au travail.

Depuis 10 ans, Lyon a connu une augmentation importante de sa population, ce qui a entraîné une croissance du nombre d'écoliers **(près de 35 000 actuellement dans le public)** et un nombre de repas servi dans les cantines toujours plus grand **(environ 22 000 par jour)**. Dans les services, le travail est devenu de plus en plus une source de souffrance. Les problèmes sont connus depuis de longues années: **salaires faibles, locaux inadaptés, problème de reconnaissance et de double hiérarchie.** À cela s'ajoute le manque d'effectifs, de remplaçants qui entraînent une usure physique et psychique provoquant de plus en plus d'inaptitudes (temporaires ou définitives) et d'absences. **Le malaise est tel que l'absentéisme sur le terrain a dépassé en 2013 la moyenne de 40 jours d'absence par an et par agent.**

En août 2010, SUD a lancé un appel à l'unité syndicale et à la construction d'une plateforme revendicative. Seuls l'UNSA et la CFTC ont répondu favorablement; la CGT ultra majoritaire à la Ville considérant qu'elle n'avait rien à faire avec nous. **Cette unité ne s'est pas démentie depuis plus de 3 ans: confiance, respect et règles communes (information des agents, participation aux délégations et vote de préavis) ont même solidifié cette intersyndicale.** Cette unité, totalement incongrue quand on connaît nos différences sur le plan national, vient de soutenir en juin, pendant 2 semaines et pour la troisième fois en 3 ans, **un mouvement de grève** (3 semaines en 2010, 2 semaines en 2012).

Pour ce mouvement, nous avions décidé de concentrer nos efforts sur le problème de l'absentéisme. L'éternelle division syndicale a évidemment pesé sur nos efforts puisque certains délégués CGT dissuadaient les agents de suivre le mouvement et la Ville communiquait dans la presse sur le fait qu'avec deux heures de grève les agents bloquaient l'ensemble de la cantine scolaire. Malgré cela, la mobilisation a été importante avec pour les meilleurs jours près de 75 cantines bloquées sur 125 et entre 400 et 500 grévistes. **Avant le départ en vacances, les agents ont voté la reconduction et, à part FO, l'ensemble des syndicats avaient déposé des préavis pour la rentrée. Les négociations ont donc duré tout l'été.** Fin août, la Ville nous proposait la pérennisation de 55 équivalent temps plein à laquelle s'ajoutait la création de 18 postes de titulaires à temps plein d'ici mars 2014 et **la couverture de 100% des absences de longue durée, ce qui représente près de 15 postes en plus** (mais ce sont des CDD). À ces points s'ajoutent un plan de prévention piloté par le CHS-CT (déprécarisation, usure professionnelle etc.) et un comité de suivi de l'absentéisme à partir d'indicateurs précis que nous avons exigés.

Malgré la levée du préavis les agents ont demandé une nouvelle assemblée d'ici la fin de l'année 2013 pour faire un premier bilan. Fin octobre, au cours des discussions régulières que nous avons avec la direction de l'éducation, celle-ci nous annonçait enfin **la création et la transformation de postes d'encadrement sur le terrain initialement prévu en catégorie C et qui seront donc des B. La pression sur l'administration et le travail démocratique entrepris depuis des années est en train de payer mais la situation sur le terrain reste rude et de nombreux combats sont encore à mener.**

À CAEN-LA-MER, **LES «*BAS SALAIRES*» SE MOBILISENT.**

Combien d'agents de catégorie C gagnent moins de 1500 euros par mois? Pouvons-nous vivre décemment avec cela alors que tout augmente?

Travailleurs de l'ombre ou, au contraire, au contact quotidien des usagers, **nous sommes confrontés à des rythmes de travail difficiles voire pénibles.** Or, dans notre collectivité, seule notre catégorie n'a pas connu de revalorisation significative et décente de son régime indemnitaire. De plus, les nouvelles grilles de catégorie C, qui seront appliquées en février 2014, si elles donnent de 1 à 11 points d'indice supplémentaires **(de 4,63 à 50,9 € bruts)**, octroient généreusement une progression 7 points d'indice en 10 ans soit **32,41 € bruts. C'EST-À-DIRE RIEN DU TOUT!**

C'est pourquoi nous avons exigé de notre employeur 100 € d'augmentation par mois du régime indemnitaire. **Le président, bon prince, nous donne 100 € mais par an.** L'intersyndicale Sud CGT CFDT a donc déposé un préavis de grève de 3 jours, fin novembre. Lors des rassemblements nous sommes de plus en plus nombreux et notre revendication a obtenu le soutien des collègues de catégorie B. Pour obtenir satisfaction de nos revendications, nous avons décidé de bloquer le dépôt de la régie de collecte des ordures ménagères et certaines déchetteries sont bloquées depuis le 2 décembre.

Jeudi 5 décembre, nous avons rejoint à 8h33 (en référence aux 8,33 € d'augmentation par mois) les agents de la ville de Caen et du CCAS qui posent les mêmes revendications.
Cette mobilisation est suivie avec attention par bon nombre d'agents territoriaux d'autres collectivités notamment par l'animation de la grève sur les réseaux sociaux.

« Salauds de pauvres »

comme dirait Coluche...

FORT SIGNAL DE MAL-ÊTRE, LES RISQUES DE SUICIDE DANS LA FPT SE PRÉCISENT

La structuration même de la fonction publique territoriale, avec la disparité des situations rencontrées, rend aujourd'hui difficile une étude globale sur le nombre de suicides tentés ou réussis qui affectent notre secteur. Toutefois nous ne pouvons que constater que ce fléau ne nous est pas étranger. Ainsi, depuis deux ans, pour ne citer que les évènements dont notre organisation syndicale a eu connaissance, nous constatons que nous ne sommes pas épargnés par la vague de suicides liés aux conditions de travail : en février 2012, un agent du conseil général de l'Aude tente de mettre fin à ses jours ; au Pas de Calais, en avril et en juillet 2011, 2 cas de suicide touchent en particulier les agents transférés ; en juillet 2012, un agent de maitrise du Grand Lyon s'immole ; la mairie d'Amiens à déploré, cette année même, le décès d'un cadre et l'immolation d'un ouvrier travaillant pour une entreprise extérieure titulaire d'un marché, qui font suite à d'autres cas déjà recensés ; en août 2013, dans la commune de Clichy, c'est le deuxième agent qui attente à ses jours... Il faut parfois se rendre à l'évidence que le management, mot employé à toutes les sauces en ce moment, peut avoir de fâcheuses répercutions sur la vie au quotidien des employés.

À Amiens, par exemple, les méthodes employées pour faire avancer la «machine» ont été d'une extrême violence, les désorganisations de service ont amené des catastrophes pour le personnel.

Pour se défendre de leur responsabilité, les collectivités invoquent les problèmes personnels de ces collègues. Même si les choses ne sont pas univoques, la prévention est insuffisante et le passage à l'acte reste symptôme de dysfonctionnements organisationnels sous climat de crise, de gouvernance autoritariste, de pression hiérarchique et de conditions de travail dégradées. **La fragilité des agents a bon dos! On ne demande pas à un cul-de-jatte de monter quatre étages au pas de course.** La fragilité n'excuse rien surtout si c'est le système lui-même qui l'a créée. La reconnaissance de l'imputabilité au service demeure un parcours du combattant. **Ne serait-ce pas justement que si l'autorité territoriale reconnaît l'accident de service, elle reconnaît aussi sa responsabilité alors que dans les collectivités le respect de la réglementation sur la prévention des risques laisse encore à désirer?** Les commissions de réforme sont sous la coupe de nos employeurs qui, de plus, ne sont pas tenus de suivre leur avis. Les familles des défunts ou les agents eux-mêmes sont démunis quant à la marche à suivre qui est d'une complexité sans nom par rapport à ce qui se passe pour les salariés du privé qui ont le soutien de la sécurité sociale et la présomption d'accident de travail qui joue en leur faveur dès qu'un médecin le déclare comme tel.

Nous devons nous préparer à mener le même combat que nos camarades de France Télécom pour que les véritables responsables de cette situation soient mis en cause, multiplier les alertes dès que nous avons connaissance de conditions difficiles, demander la mise en place d'un observatoire et de commissions ad hoc détachées de l'influence politique et patronale...

Bref refuser l'idée de fatalité et la résignation à l'impuissance.

SALAIRES DE LA CATÉGORIE C, ON EST LOIN DU COMPTE

LA COPIE REVUE N'EST TOUJOURS PAS ACCEPTABLE... PEUT MIEUX FAIRE

Les syndicats unanimes ont rejeté la proposition du gouvernement concernant la nouvelle grille indiciaire de la catégorie C. Cette grille est valable pour les années 2014 et 2015. La proposition du gouvernement est indécente qui envisage une augmentation de 1 point d'indice (soit 4,6303 euros bruts) à 10 points d'indice par mois. Le gouvernement annonce une augmentation de 5 points pour 2015.

L'échelon 11 de l'échelle 4 ainsi que les échelons 10 et 11 de l'échelle 5 et les échelons 6,7,8 de l'échelle 6 ne prennent qu'un point d'indice soit 4,63 € brut. Même pour les échelons 1,2,3,4 de l'échelle 5 qui bénéficient de 10 et 11 points, le gain est très loin du rattrapage de l'inflation. Notons que la reprise d'ancienneté est différente suivant les échelons cela va de l'entièreté pour certains à 50 % pour d'autres.

EN FONCTION DE QUEL CRITÈRE EST CALCULÉE **CETTE DIFFÉRENCE?**

Les 75 % d'agents de catégorie C de la fonction publique territoriale qui voient leur salaire stagner et leur carrière bloquée n'acceptent pas cette aumône, surtout que leur régime indemnitaire est soit inexistant, soit ridicule par rapport à ceux des autres catégories. Les syndicats de la fédération SUD CT seront au côté des agents pour faire aboutir leur légitime revendication : **une augmentation de 75 points d'indice pour toutes et tous.**

Que fait la Fédé ?

LA PETITE SAUTERIE DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX À LILLE
SUR FOND DE NOUVEL ACTE DE LA DÉCENTRALISATION

Sud CG 59 et la fédération ont rendez-vous... La semaine du 9 au 11 octobre, durant 3 jours, s'est tenue la première convention de l'assemblée des départements de France (ADF).

Traduction : ***« grosse fiesta des Conseils Généraux à Lille »***, au Grand Palais sous le couvert de l'hôte P. KANNER et des nombreux agents départementaux réquisitionnés pour l'occaz' et rebaptisés ***« ambassadeurs »*** *(peut-être faut-il y voir là une référence marketing aux soirées de l'ambassadeur de Ferrero Rocher ?)*.

Toute cette concentration de grands hommes : DG, élus, présidents, vice... nous a poussé à solliciter une rencontre avec l'ADF pour causer de notre devenir, du devenir du service public, bref de l'acte 3 de la décentralisation et de son premier volet « la métropolisation ».

Accompagnés de camarades de notre Fédération, nous avons donc été reçus *(modestement)* par le président du Conseil Général de Loire-Atlantique, délégué par le président de l'ADF. Nous avons pu lui faire part de notre point de vue relatif à ce projet de décentralisation, plus particulièrement sur les dérives en terme de fusions des services et donc de rationalisations, de nouveaux transferts de personnels, de devenirs des agents des directions supports comme les DRH, d'inégalité de traitement à travers les territoires, etc.

Face à nous, M. Grosvalet *(c'est son nom !)* a voulu nous rassurer en qualifiant le projet de loi comme « juste », « au plus près des populations », « moderne » ... **Bref, rien de rassurant en réalité !!**
Il a même osé, en parlant de rationalisation par la fusion des services, invoquer une nouvelle « répartition et un partage des richesses ».

Le jeudi 17 octobre en Comité Technique Paritaire, nous avons une nouvelle fois interpellé l'exécutif, en l'occurrence Mme FABRE *(P. KANNER étant absent ... ah ! les lendemains de fête sont difficiles !!)*, afin qu'un point relatif à cette question de la métropolisation soit abordée avec les représentants du personnel.

Cette loi ne sera, en effet, pas sans conséquence, pour l'ensemble des agents de toutes les collectivités du nord et de France.

RYTHMES SCOLAIRES

Le groupe de travail sur les rythmes scolaires s'est réuni les 18 et 19 Novembre 2013 à Paris. Il comprenait des collègues ATSEM, animateur, médiateur, gardien d'école, coordinateur de service scolaire et des bibliothécaires.

L'objectif était d'analyser la reforme et ses conséquences pour le personnel territorial. **Il ressort des débats que cette reforme ne répond pas aux objectifs affichés** (bien être des enfants), qu'elle accentue les inégalités car elle s'applique différemment selon la volonté des élus locaux, les moyens de la collectivité etc.

Cette reforme se met en place dans un contexte déjà difficile en matière de conditions de travail pour les personnels (précarité, temps de travail annualisé, forte amplitude horaire, hiérarchie multiple..). Du fait du manque de moyens et de budget elle ne va rien résoudre !

Il y a aujourd'hui urgence à se mobiliser pour en finir avec des conditions de travail inacceptables et pour imposer la reconnaissance de ces métiers (temps de préparation, formation, baisse du temps hebdomadaire de travail).

Il ressort de ces 2 journées que la réforme des rythmes scolaires présentée par l'éducation nationale est supportée par les collectivités territoriales et subie par ses agents qui n'ont pas été associés à la réflexion.

Par contre, sans nous, sans notre implication professionnelle cette réforme ne peut réussir. Elle est aujourd'hui en échec patent par rapport aux ambitions annoncées, **c'est pourquoi la fédération SUD CT soutient les mobilisations sur ce sujet.**

Que fait la Fédé ?

GROUPE DE TRAVAIL PSYCHOLOGUES
SUD SANTÉ SOCIAUX ET SUD COLLECTIVITÉ TERRITORIALES

Il est composé principalement de psychologues de la fonction publique hospitalière et d'une psychologue de la fonction publique territoriale. **Ce groupe se réunit en moyenne 3 fois par an un vendredi à Paris toute la journée.** Les dernières rencontres se sont déroulées les 7 juin, 11 octobre et 22 novembre 2013.

Quand des décisions importantes sont prises, elles sont soumises aux 2 conseils fédéraux : sud santé sociaux et sud collectivités territoriales. Ce groupe existe depuis longtemps déjà, mais l'arrivée d'une psychologue de la F.P.T. est récente.

Actuellement, les instances gouvernementales insistent sur la « structuration de la profession » articulée à l'évaluation et au contrôle des pratiques, sans réelles négociations. La Direction Générale de l'Offre de Soins précise dans la circulaire du mois d'avril 2012 « qu' elle conduit des travaux sur les modalités d'exercice du métier de psychologue au sein des établissements relevant de la Fonction Publique Hospitalière. »

Ainsi, la profession de psychologue est de plus en plus réduite à l'exercice de compétences, encadrées par la définition de pratiques formatées. **Pourtant, notre démarche professionnelle nécessite un travail intense de réflexion et d'analyse sur notre pratique, travail qui exige un temps spécifique et incontournable de distanciation.**

Malheureusement, aujourd'hui, l'institution ne se préoccupe plus que de l'optimalisation de l'utilisation des psychologues et non pas des besoins des usagers. Et les propositions du ministère ne résolvent en rien la crise qui traverse l'exercice de la profession. Son but est le contrôle et l'augmentation de la productivité des psychologues.

Rappel de la base des revendications que nous soutenons :

- → Nous sommes contre la dilution de la profession de psychologue dans des métiers intermédiaires.
- → **Nous sommes pour le maintien de la profession de psychologues dans un exercice à multiples perspectives,** auprès des individus, des équipes et dans l'institution.
- → **Nous sommes pour l'officialisation du temps nécessaire à la Formation continue,** la documentation, l'Information et la Recherche liées à la pratique clinique, pour les psychologues, mais aussi pour l'ensemble des professionnels dont l'activité s'exerce dans le champ du soin, de l'éducatif et de l'accompagnement médico-social.

Pour que vive notre groupe, faites-nous connaître vos pratiques cliniques respectives afin de partager des informations, des idées, des suggestions, etc.

À LIRE, À VOIR

Dans le monde diplomatique de novembre une enquête sur « Amazone ».

Le journaliste, qui a travaillé un mois comme intérimaire dans un entrepôt français, décrit les conditions de travail hallucinantes imposées par la direction. Le règlement intérieur impose une productivité individuelle en hausse constante. Il interdit aux salariés de parler de leur travail même à leur famille. **L'article montre les diverses méthodes de la direction pour combattre les syndicats. Il expose une réflexion sur les choix politiques de société qu'impliquent la consommation par internet.**

Et aussi un très bon article sur le traité transatlantique. Actuellement en cours de négociation ce traité **une fois signé renversera le rapport de force entre les multinationales et les États.**

Il prévoit entre autre la création de tribunaux spéciaux, où les représentants des firmes privées sont largement majoritaires, qui auront compétence sur tous les aspects économiques, sociaux et écologiques.

Bon à savoir

LA SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE : **UNE PETITE VICTOIRE**

Lors de la discussion budgétaire, l'Assemblée Nationale a voté l'abrogation du jour de carence à compter du 1e janvier 2014.

Nous nous étions opposés aux raisons invoquées qui étaient alors l'équité face aux salariés du privé et la lutte contre un soi-disant absentéisme injustifié. **Finalement la mobilisation a permis l'abrogation de cette mesure injuste, l'équité consisterait à la supprimer dans le privé également.** Vouloir renforcer les contrôles des arrêts maladie ne réglera pas le problème. Cette mesure répressive aura comme seul effet d'aggraver la situation.

DROIT DE SUD CT D'AGIR EN JUSTICE : ON N'EST PLUS DANS LA RÉPRESSION SYNDICALE, MAIS QUAND MÊME…

Le SDU 08 va jusqu'au Conseil d'État.

Certains tribunaux administratifs semblent douter de la vocation des syndicats SUD CT à agir en justice contre les décisions des collectivités et établissements locaux prises sur des questions de personnel et remettent en cause leur intérêt à agir. C'était le cas du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dont la posture consistait à débouter le Syndicat départemental de tous les recours introduits par ses soins au motif qu'il manquait de droit et d'intérêt à agir dans les affaires qu'il lui soumettait.

Il aura fallu introduire pas moins de six pourvois devant le Conseil d'État pour faire confirmer par la Haute Juridiction pour chacune de ces affaires, que le Syndicat avait bien le droit et l'intérêt, conformément à ses statuts, d'agir en justice contre les actes de collectivités ou établissements visant le personnel (voir notamment CE 5 juillet 2013 Section du contentieux, 3e sous-section – n° 359619).

LE RAPPORT PECHEUR : UNE VISION DE LA FONCTION PUBLIQUE INQUIÉTANTE

Il concerne les 3 versants de la fonction publique, la partie concernant la fonction publique territoriale étant la moins développée. Il est muet sur son financement.

Si dans le volumineux rapport remis au gouvernement par monsieur PECHEUR, Président de section au Conseil d'État, sur le devenir de la fonction publique, il n'y a pas de nouveauté, l'orientation nous inquiète beaucoup.

Monsieur PECHEUR part du postulat que la fonction publique telle qu'elle existe aujourd'hui doit se réformer. Il constate, et les agents des collectivités bien avant lui, que les salaires sont trop bas et que le régime indemnitaire est trop important par rapport au régime indiciaire. **Il reconnaît la baisse des salaires** *(voir annexes du rapport et site de la DGCL, rapport annuel de la fonction publique)*. Mais c'est pour proposer moins de fonctionnaires mais mieux payés (RGPP) et de supprimer la carrière linéaire au profit d'une fonction publique de fonction. La fonction correspond à un niveau de diplôme ou de qualification privée comme publique.

Dans sa vision il serait possible de recruter directement sur n'importe laquelle de ses fonctions. Cela permettrait **selon lui** de faciliter la mobilité entre les 3 versants de la fonction publique. Ce qui revient à dire que le fonctionnaire serait obligé de partir sur un autre poste à l'État ou à l'Hospitalière ou à la Territoriale. Il ne propose pas de solution pour les reçus / collés. **S'il condamne les CDD c'est pour faire appel à l'intérim.**

Pour la fédération SUD Collectivités Territoriales il ne peut y avoir de réforme que dans le cadre d'un statut des fonctionnaires et d'une carrière linéaire.

Pour la fédération SUD Collectivités Territoriales la fonction publique ne peut être attractive qu'avec un salaire minimum de 1600€ net, des conditions de travail respectant les agents et permettant un réel service public de proximité.